

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce CTSD est l'occasion pour notre délégation FSU de rappeler notre analyse des mesures prises pour cette rentrée et d'attirer votre attention sur plusieurs conséquences de ces décisions.

Nous saluons la mise en place de seuils intermédiaires pour les écoles en situation difficile. Ces seuils vont changer très concrètement et de façon déterminante les conditions de travail dans les écoles concernées. Trop longtemps, nos collègues ont été renvoyés à leurs seules qualités professionnelles ou leur seule quantité de travail personnel quand ils faisaient part de leurs difficultés à enseigner dans certaines classes. La mise en place de CP et CE1 à 12, 13 ou 14 élèves en éducation prioritaire manifeste de façon encore plus spectaculaire cette prise en compte du levier "effectifs par classe".

Pourtant, notre délégation FSU s'est opposée aux deux projets de carte scolaire que vous avez soumis à cette instance en mars et en juin.

D'abord, ces projets ont acté la suppression de 13 postes dans le second degré alors que les collèges accueillent 400 élèves de plus à cette rentrée.

Ensuite, les dégradations commises pour mettre en place les nouveaux seuils ont été nombreuses. : Six postes de PDM ont été supprimés brutalement, au mépris du travail personnel et collectif engagé par les personnels. Plus de 70 classes du département verront leur effectif augmenter et franchir aujourd'hui la barre des 25 élèves.

Enfin, aucune amélioration sensible du remplacement ne pourra avoir lieu puisque, déduction faite des remplaçants REP+, il ne reste plus que deux créations de postes de remplaçants pour cette rentrée. Or, nous estimons qu'il faudrait 30 postes pour résoudre le problème du non-remplacement qui dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants et empêche toute action de formation continue d'envergure.

L'application rigide de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ provoque aujourd'hui des situations très discutables. Dans les écoles Fourier, Durer et Bourgogne de Besançon, faute de salles de classe disponibles, des double-CP et des double-CE1 à 28 voir 29 élèves avec deux enseignant.e.s sont imposés aux équipes.

La vingtaine de mesures conditionnelles laissent des écoles, des équipes enseignantes, des parents et des élèves dans un climat de doute néfaste à la réalisation d'une rentrée scolaire. Il aura été impossible pour les enseignant.e.s de commander le matériel et les fournitures scolaires en connaissance de cause et de se projeter pleinement dans l'organisation de l'année à venir.

Des familles ne sauront qu'au lendemain de la rentrée si les conditions de travail de leur enfant sont favorables (23 élèves par classe) ou défavorables (27 élèves ou plus par classe). L'enseignement est certainement la seule activité professionnelle pour laquelle une variation de 3% des effectifs accueillis (3 élèves dans une école qui en compte 150) peut faire passer les conditions de travail de favorables à

défavorables.

Nous rappelons que l'utilisation de moyenne comme repères induit des écarts importants au sein d'une école. Avec une moyenne de 26 élèves, certaines classes de cycle 3 comptent souvent 27, 28 voir 29 élèves pour préserver autant que possible les niveaux CP et CE1.

Notre délégation FSU demande que le nombre maximum d'élèves par classe soit limité à 25 dans toutes les écoles hors éducation prioritaire.